

voudrais pas intercaler dans cette déclaration la moindre chose qui puisse tendre à l'embarrasser ou à donner à qui que ce soit lieu de supposer que j'attaque l'honorable monsieur parce qu'il se serait servi de ces paroles, ou faire quoi que ce soit pour détourner l'attention de la Chambre et du public de la déclaration claire et sincère que je fais actuellement. Dès que je vis, hier matin, dans les journaux, ce qu'avait dit l'honorable chef de l'opposition, je télégraphiai à mes fidèles amis personnels dans cette Chambre, l'honorable député de la ville d'Ottawa (M. Mackintosh) et l'honorable député d'Essex (M. Paterson), leur signalant ce qu'avait dit l'honorable chef de l'opposition, et les priant d'aller immédiatement au bureau des *Débats* voir à ce que les corrections nécessaires soient faites dans le rapport officiel des débats. Voilà tout ce que je pouvais faire dans les circonstances. L'honorable monsieur comprendra que l'accusation comportant que j'avais modifié son discours n'est aucunement fondée. La seule chose que j'aie faite a été de lui attribuer une remarque que je croyais très sincèrement qu'il avait faite.

L'honorable monsieur remarquera aussi que la deuxième accusation portée contre moi dans cet article, savoir, que ce changement a été fait dans les *Débats* à l'insu de la direction des *Débats*, est entièrement fautive, car j'avais communiqué au réviseur des *Débats* tous les faits relatifs à cette question. En conséquence, il ne reste que l'explication concernant ma commande d'exemplaires des *Débats* pour être distribués à mes commettants.

J'avais constaté, soit parce que j'avais parlé très vite en cette occasion, ou parce que mes phrases étaient longues, ou soit parce qu'il est difficile de rapporter mes discours, ou que les reporters des *Débats* ne sont pas accoutumés à mon genre de débit, vu que je n'ai pas très souvent importuné la Chambre, ou encore soit qu'il y ait d'autres imperfections dans mon genre rapide de débit, j'avais constaté, dis-je, que les premiers exemplaires imprimés de mon discours renfermaient des erreurs, et je désirais avoir un exemplaire exact pour mes commettants. Je désirais cela d'abord, parce que je voulais qu'ils eussent devant eux la vérité pure et franche, et, en deuxième lieu, parce qu'on m'avait informé d'une manière précise que certains messieurs, sympathiques aux honorables députés de la gauche—je ne dirai pas des membres de cette Chambre, car j'ignore ce qui en est à ce sujet—avaient l'intention de faire imprimer et distribuer dans ma division beaucoup plus que mille exemplaires de la première impression de mon discours, afin de mettre mes commettants sous une fautive impression touchant ce que j'avais dit, et que ces messieurs prenaient même déjà des mesures dans ce sens.

J'ai cru, en conséquence, qu'en justice pour moi et pour mes commettants, ces derniers devaient avoir une version véridique de ce que j'avais dit, et j'ai commandé des exemplaires de la version exacte de mon discours. Mais lorsque j'ai commandé ces exemplaires, je ne supposais aucunement qu'il y eût quoi que ce soit d'imputé fausement au chef de l'opposition, ou à n'importe quel autre membre de cette Chambre; et lorsque j'ai vu que l'honorable monsieur avait déclaré clairement—et lorsqu'il dit quelque chose je le crois—qu'il y avait une erreur dans la copie révisée, j'ai pris tous les moyens possibles, par la voie du télégraphe et par le double intermédiaire de deux messieurs que je savais ne devoir rien épargner pour m'être utiles, pour faire la correction, et je puis maintenant dire que, grâce à la diligence de mes honorables amis pas un seul exemplaire du discours dont s'est plaint l'honorable chef de l'opposition n'a été distribué à mes commettants. Je crois qu'un ou deux exemplaires ont été envoyés pour être examinés, mais pas un seul exemplaire soit de ce compte-rendu ou de celui qui est maintenant révisé d'une manière exacte, avec l'amendement suggéré par l'honorable monsieur, n'a été envoyé à mes commettants.

M. MACMASTER

S'il y a eu de ma part une erreur, erreur involontaire, en attribuant au chef de l'opposition une remarque qu'il n'avait pas faite, j'espère que, vu la ligne de conduite que j'ai suivie, et je crois avoir fait tout ce qu'il m'était possible de faire pour réparer l'erreur—il pourra dire à cette Chambre, comme je crois qu'il le devrait en justice pour un homme public, occupant l'humble position que j'occupe dans cette Chambre et dans le pays, qu'après la déclaration entière, et, je l'espère, explicite, ou soit claire et explicite, véridique que j'ai faite, je n'ai pas eu la moindre intention de commettre une injustice à son égard, ou de me soustraire aux conséquences que pouvaient avoir les remarques que j'avais faites.

M. BLAKE: Je regrette que l'honorable monsieur ait mal interprété mon sourire. Je répète ce que j'ai dit, que je n'avais pas la moindre idée d'indiquer par un sourire, que je n'ajoutais pas foi à l'exactitude parfaite de la déclaration de l'honorable monsieur. J'accepte sa déclaration comme celle d'un gentilhomme, littéralement et absolument véridique.

Je n'ai pas accusé l'honorable monsieur; je ne l'aurais point accusé, durant son absence, d'avoir commis un acte frauduleux ou inconvenant dans ce sens. J'ai compris qu'il était important d'exposer, le plus tôt possible—et, d'après ce qu'a dit l'honorable monsieur, il est heureux que j'aie agi ainsi—simplement les faits tels qu'ils étaient—et j'ai regretté que l'honorable monsieur fût absent—les faits que je n'avais pas dit ce qui m'était attribué dans le rapport, et que ce dernier ne m'avait point été soumis pour être corrigé.

L'honorable monsieur vient de dire comment il avait obtenu les renseignements d'après lesquels il a pris la responsabilité de faire cette intercalation. Je regrette de n'avoir pas remarqué, au cours du débat, que l'honorable monsieur eût indiqué qu'il n'avait pas saisi ma remarque. J'apprends maintenant pour la première fois qu'il a indiqué ce fait, sans cela j'aurais répété ma remarque dans le temps.

M. MACMASTER: C'est indiqué dans les *Débats* mêmes.

M. BLAKE: Il n'y est pas indiqué que l'honorable monsieur ait dit: "Je vous demande pardon."

Je regrette de n'avoir pas entendu lorsqu'il a dit: "Je vous demande pardon," et lorsqu'il a répondu, comme je le supposais, à la remarque que j'avais faite, je ne pouvais être censé comprendre qu'il répondait à une remarque que je n'avais pas faite. Je croyais qu'il faisait une réponse plaisante à mon observation plaisante. J'essayais de féliciter l'honorable monsieur du progrès du développement depuis cette période, il y a 150 ans, lorsqu'il a dit que ses ancêtres étaient sauvages. Il avait dit: "Le sauvage avancera par le progrès du développement, il ira progressant;" et j'ai répondu: "Le progrès du développement." Je croyais qu'il était un exemple frappant du progrès du développement, une preuve de la théorie de l'honorable monsieur. Voilà toute la remarque que j'ai faite, et lorsque l'honorable monsieur a répliqué, je n'ai pas fait beaucoup d'attention à sa réponse. Je ne la croyais pas très appropriée, mais elle ne m'a pas porté à supposer qu'il eût mal compris ce que j'avais dit.

Je puis exprimer le regret, que partage, je crois, l'honorable monsieur, que lorsque l'intercalation a été faite les rapporteurs officiels, ou d'autres, n'aient pas conseillé de me demander si les paroles que l'on m'attribuait étaient exactes, mais j'ai la plus grande confiance que l'honorable monsieur croyait absolument ce que lui avait dit son ami, qu'il était entièrement convaincu après ce que lui avait dit son ami, et qu'il a pris la responsabilité qu'il regrette avoir prise, comme je le regrette moi-même, sans le moindre désir ou la moindre intention de m'imputer des paroles que je n'avais pas prononcées ou qu'il croyait que je n'avais pas prononcées.

M. MACMASTER: Je ne connaissais pas la manière dont les reporters des *Débats* soumettent ces corrections, et je ne savais pas si l'on avait coutume de soumettre aux représentants des modifications de ce genre. Je constate que quel-